



Tâche 2-3 : propositions de pistes de soutien adaptées

Volet politiques
publiques

Les leviers : Reconnaissance du multi- atelier

Première priorisation pour la reconnaissance du pluriatelier

1. Accompagner la transition (entre ateliers et/ou du système):
 - Nouvelles données statistiques >> cf. gilles martel et pierre pour liste
 - Diagnostic couplage entre atelier & subventions liées aux améliorations >>> il apparait que toute modification est compliquée : pas de recette. In fine, ce qui semble opportun est le oint concernant la MAEC évolution régionalisée avec des indicateurs environnementaux.
 - *Accompagnement de collectifs, R&D, Conseil global, >>> dispositifs déjà connus*

Politique foncière et agrandissement... In fine, ce n'est pas vraiment le cœur du problème mais plutôt l'adéquation entre pertinence du retournement des prairies (dont prairies en zones à fort enjeu environnemental) et installation. Les règles actuelles sont là pour protéger de l'agrandissement; les trajectoires d'évolution réalisées lors du projet montre que l'agrandissement a lieu lors du passage d'élevage spécialisé à PCE mais pas de PCE vers Grandes Cultures.

Les leviers : Systèmes vertueux pour l'environnement

Première priorisation pour le volet système vertueux pour l'environnement

1. Socle de base : obligation de moyens

- Paiement pour services environnementaux incluant des mélanges légumineuses /graminées (fourragère ou pas) dans le cadre du stockage du carbone : est-ce la bonne entrée ?

Deux pistes :

1. Lever le problème HVE sur les achats de concentrés pour les PCE car elles produisent de la matière première qu'elle vende à la coop pour racheter de l'aliment mais la production est bien sur l'exploitation au début ;
2. Option : intégrer dans la déclaration PAC les céréales autoconsommées et les cultures dérobées/intermédiaires utilisées pour l'autoconsommation en proposant un minimum et un maximum pour éviter les effets d'aubaine (à déterminer)
 - Paiement pour services environnementaux sur la couverture du sol (adapté au système PCE),
 - Intégration dans l' « ecoscheme » du maintien soit la MAE maintien SPE,
 - Soutien à la production fourragère pluriannuelle (à l'exploitation, y compris mélange)

Les leviers : des risques propres à reconnaître

Ils existent au-delà de l'économique et du climatique, il y a aussi le volet main d'œuvre.

Les fonds publics ne sont laissés qu'aux spécialisés
>> il faut que le retour ait lieu au litre de lait si crise du lait quelle que soit l'orientation et non pas à ceux qui dépassent un seuil donné (calamités agricoles)

Première priorisation pour la reconnaissance du risque propre

1. Revoir les politiques publiques pour ne pas décourager ces systèmes différenciés : >> proposer un taux assurantiel qui coût moins car ils amortissent plus en interne
 - Avoir un soutien de base non différencié comme c'est le cas pour les dossiers calamités
 - Exemple Bourgogne Franche Comté : sécheresse 2019
 - Région aide sans conditions 5€/femelles,
 - Département : 10 000€ à 0% remboursable sur 10 ans sous réserve d'un audit,
 - Calamités avec les seuls spécialisés qui y entrent : laitiers et polyculteurs qui ont amortis en interne avec des difficultés liées (trésorerie...) sont exclus. >>> **que proposer pour qu'ils puissent quand même être un peu soutenus.**

Première priorisation pour la reconnaissance du risque propre

2. Formation sur la culture du risque et sa gestion :
 - Audit y compris sur le parcours de formation : Approche globale de l'exploitation
 - Emploi,
 - Économie circulaire territoriale avec des contrats éleveurs –céréaliers à favoriser pour sécuriser ses ressources alimentaires >>> les politiques publiques peuvent être là pour accompagner les démarches dans la phase d'amorçage car après cela relèvera du privé.
 - Exemples cités :

La dauphinoise avec une marque locale privée qui valorise la filière soja non OGM sur une démarche SIQO;

Loué qui impose à ses producteurs de vendre leurs céréales à la coop sur un prix lissé et en contre partie impact sur bâtiment et volet technique (85% alimentation issue du territoire). Lu avec sa démarche biodiversité.

Soutien des Gab dans l'animation de plateformes vendeur acheteur (lisier...)
 - Avoir des taux de crédit plus intéressant quand l'exploitation est en PCE car elle lisse les risques (à confirmer que c'est le cas partout)

Les leviers : non
spécifique aux SPE :
favoriser les filières locales

Première priorisation pour le volet « favoriser les filières locales »

Remarque générale : on pense que ce n'est pas l'axe qui va le plus favoriser la PCE

1. Le plus important : Inciter l'autonomie alimentaire territoriale

- Favoriser les plateformes d'échanges consommateurs/producteurs avec des indications claires de performances environnementales et sociales des produits >>> étiquetage environnemental ? Complicé à mettre en œuvre (inscrit dans la loi grenelle 2009)
- Globalement ce sont des démarches privées qui sont hors des politiques publiques. Ces dernières peuvent accompagner les phases d'amorçage soit du crédit d'animation, de pris en charge des coûts d'audit, (ex : les PAT, l'animation territoriale), des investissements pour que ça réussissent. Il faudrait tout de même un minimum de cahier des charges avec, par exemple, un minimum de temps de pâturage...
- Exemple : département des deux-sèvres qui subventionne les cantines qui ont plus de 40% de produits locaux (cf. laurent de bressuire)
- Maintenir les outils d'abattage et de transformation à l'échelle locale
- Maintenir les services vétérinaires + conseil en particulier pour l'élevage